



Compte-rendu du Comité technique ministériel (CTM) du 5 décembre 2013

Présents :

Elus CGT (titulaires et suppléant) : Charles Breuil, Francis Combrouze, Didier Lassauzay, Didier Horeau, Jean-Marie Rech, Nicolas Mayer

Elus FSU (titulaire et suppléant), Simon Lery, Hervé Vullion

Expert CGT point 1 : Jean Charles Baudoin

Le CTM comportait 5 points à l'ordre du jour.

La déclaration préalable CGT-FSU (cf. déclaration jointe), insiste sur les conditions du désengagement de l'Etat des missions ADS et ATESAT, en mentionnant la lettre du 25 novembre du coordonnateur du réseau des médecins de prévention qui alerte et analyse les conséquences de ce désengagement en terme de santé au travail des agents impactés ; sur les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires, et en particulier sur l'absence de revalorisation pour les personnels d'exploitation ; sur le contournement des prérogatives de certaines CAP et CCP par des « règles » non discutées en matière de mobilité ou de promotion ; sur la baisse des crédits d'intervention d'infrastructures, en demandant une nouvelle fois une réponse sur le remplacement de la non perception de l'écotaxe poids lourds pour l'AFITF ; sur l'AFB, suite à la réunion toute récente du 2 décembre sur le sujet, pour marquer une nos désaccords avec le projet en cours et les difficultés statutaires, toujours non résolues, des ATE et TE et des personnels contractuels.

En substance, le secrétaire général des ministères, M. Mazauric a apporté les réponses suivantes :

Concernant l'ADS et l'ATESAT, il reconnaît que si le cadre est fixé, certaines choses doivent être clarifiées. Il prétend qu'il est normal de revoir, après 30 ans, les conditions d'application du droit de l'urbanisme (ADS) et les besoins des territoires en matière d'aménagement (ATESAT). Quant aux conditions et garanties pour les agents, il souhaite établir de façon plus formelle et organisée un dialogue et une surveillance : le comité de suivi qui se mettra en place à partir de janvier sera distinct du CTM pour une appréciation plus fine des situations. Le SG communiquera dans une lettre qu'il signera le 16 décembre un début de cadrage et la première réunion du comité sera l'occasion de « remplir le cadre ». Ensuite, la ministre pourra appuyer par une lettre son engagement.

Ce système fonctionnera tant que la réforme sera en cours, soit a priori 2014 et 2015.

Il rappelle que les situations sont très disparates d'un département à l'autre, et l'enveloppe obtenue par Cécile Duflot pour compenser si besoin les difficultés de passage aux collectivités territoriales.

Il reconnaît que le volet individuel, par exemple la formation, n'est ni le plus clair ni le plus complet.

Quant à la lettre du coordonnateur des médecins de prévention, le SG considère que celui-ci est sorti de ses missions ; il reconnaît que ce document pose une alerte mais qu'il ne faut ni négliger, ni exagérer la situation.

En ce qui concerne les crédits AFITF, le SG sort à nouveau son joker : il n'a ni l'autorité ni la compétence pour dire plus que « cela appelle une solution »...

Concernant l'AFB, il souligne qu'il reste plus de 12 mois pour compléter les zones d'ombres, et rappelle que la résolution des situations statutaires des contractuels est un préalable à la mise en place de l'AFB. Répondant à notre évocation du travail fait sur le statut Agence de l'Eau, il considère que, sans prétendre à une telle convergence, c'est un des éléments de dialogue mis sur la table.

Le DRH, François Cazottes, apporte quant à lui les précisions suivantes :

Sur les agents et chefs d'équipe de l'exploitation, la réunion du groupe de travail ne visait qu'à présenter un état d'avancement ; on en saura plus lors d'échéances très proches : la mise au point de l'agenda social 2014, la discussion sur les mesures catégorielles, deux points de discussion du début d'année 2014.

Sur la revalorisation OPA, la réponse est la même qu'au dernier CTM : pas d'aboutissement avant fin 2013 mais la question sera vue avec Budget et Fonction Publique « dès les premiers jours de 2014 ».

Concernant les corps des TE, le SG confirme la position du MEDDE opposée à une fusion avec un autre corps, qu'il faut faire acter en interministériel.

* *
*

Point n°1 : Délégation au DG du CEREMA pour la gestion des OPA

Cf. notre déclaration sur ce sujet.

La discussion porte essentiellement, sur la base de nos propositions, sur le maintien possible de CCP dans les différents établissements du CEREMA qui en comportent déjà, car la compétence des CCP OPA va bien au-delà des questions de promotions ; à défaut, nous proposons de maintenir un nombre équivalent au nombre actuel de 12 représentants du personnel, et non 3.

Le DRH précise certains points :

Tout d'abord il se félicite d'avoir obtenu la levée du moratoire sur le recrutement d'OPA, et souhaite obtenir une prolongation pour 2014.

Ensuite, il précise que le cadre de réflexion pour la révision du décret de 1965 est bien ministériel.

Pour ce qui est des élections à la CCP, ce point sera vu lors de la réunion du 17/12 préparatoire aux élections professionnelles de décembre 2014.

En conclusion des débats, le SG propose deux évolutions : la possibilité de mettre en place localement une instance informelle représentative (!) de dialogue et d'écoute ; il propose en outre un amendement de l'administration pour passer de 3 à 5 représentants à la CCP

Votes sur les amendements :

Amendement CGT-FSU : 10 pour (CGT, FSU, FO)
5 contre (CFDT, UNSA)

non retenu par l'administration

Amendement FO (dans le sens de l'amendement CGT) :
10 pour (CGT, FSU, FO)

5 contre (CFDT, UNSA)

non retenu par l'administration

Amendement de l'administration (5 sièges au lieu de 3) :

6 pour (CGT, FSU)

9 contre (FO, CFDT, UNSA)

retenu par l'administration

Vote général sur le texte, tel qu'amendé par l'administration :

6 abstentions (CGT, FSU)

4 contre (FO)

5 NPPV (CFDT, UNSA)

* *

*

Point n°2 : Extension de la PFR aux IADD et IGADD

Ce texte vise à opérer un alignement du régime indemnitaire des inspecteurs et inspecteurs généraux de l'administration du développement durable sur les conditions indemnitaires des corps d'inspection dans les autres ministères (Agriculture, Culture, Education) et sur les IPEF.

Toutes les organisations sont unanimes pour souligner que si un alignement par le haut peut être salué, il y a d'autres priorités que ces catégories d'agents.

Nous soulignons que d'autres alignements indemnitaires qui étaient prévus, comme par exemple les inspecteurs de la sécurité des navires sur les ITPE, ne se sont pas faits, ou bien que cela a pris parfois très longtemps, soulignant là la situation des catégorie C. Au-delà de ce contraste, le rejet de cet alignement ne résoudrait aucune autre situation.

Le SG précise que cet alignement fera partie du catégoriel 2014, que le projet d'harmonisation date de 2009, ce qui montre qu'il n'y a pas eu non plus de précipitation pour traiter ce dossier avant d'autres, et que les évolutions mentionnées concernent les plafonds, il soumet le texte au vote.

Vote général sur le texte : 9 abstention (CGT, FSU, CFDT)

6 contre (FO, UNSA)

* *

*

Point n°3 : Modification de gestion des PNT SETRA

Il s'agit essentiellement d'une modification « cosmétique », qui vise à inscrire dans les textes ce qui est déjà vrai dans les faits : le rattachement de la CCP des PNT SETRA auprès de la DRH (fin 2013, sur 52 contractuels SETRA 10 sont affectés au SETRA, 20 en administration centrale).

Nous rappelons néanmoins que les revendications de revalorisation de la grille de rémunérations ne disparaissent pas et que l'avenir des fonctions d'expertise tenues par le SETRA est essentielle pour le CEREMA.

Vote : 15 pour (toutes OS)

* *
*

Point n°4 : Expérimentation télétravail

Il s'agit de repousser en juin 2014 le bilan de l'expérimentation sur le télétravail à domicile (119 agents dans 11 services).

Le SG rappelle que ce report était presque inscrit dès le départ dans le cadrage de février 2013 et que le CTM en avait convenu.

A notre demande sur l'intégration, dans le questionnaire aux agents, de questions relatives au matériel mis à disposition et au surcoût éventuel engendré par le télétravail, le DRH précise que le questionnaire sera modifié en ce sens et soumis à notre avis lors d'un groupe d'échange début 2014 avant envoi dans les services concernés. Les CHSCT devront être associés au bilan de l'expérimentation.

Les conventions individuelles devront être amendées pour intégrer ce report en juin 2014.

Vote : 15 pour (toutes OS)

* *
*

Point n°5 (pour information) : Projet de bilan social 2012

Le bilan social 2012 comporte des éléments complémentaires par rapports à 2011, en particulier : beaucoup plus d'éléments « genrés », une distinction administratifs/techniques pour les promotions, la prise en compte des vacataires, davantage d'éléments sur les établissements publics sous tutelle...

Suite aux remarques faites, quelques ajustements peuvent être faits, dans un objectif d'édition au plus tard le 15 janvier 2014, pour ne pas ruiner les efforts faits pour sortir ce bilan dans des délais raisonnables.

Nous interrogeons l'administration sur l'utilisation qu'elle fait de ce bilan, et surtout l'articulation avec le futur bilan des DDI.

Le SG répond que chacun peut en tirer les conclusions appropriées, mais qu'il s'agit d'un document de bilan, non de politique. Il précise qu'il ne saura pas articuler ce bilan avec celui des DDI.

*
* *

Intervention liminaire CGT- FSU

Monsieur le président, mesdames messieurs, chers camarades,

Dans cette intervention nous nous limiterons volontairement à peu de sujets.

Vous avez essayé de positiver les bénéfices de la MAP et de la Réate mais les résultats sont là,

- les effectifs sont décimés au regard des besoins au plus près des territoires, notamment dans les DDT- DDTM et nombre d'établissements publics,
- une grosse partie des missions transférées ou externalisées dans le secteur privé,
- des personnels désemparés qui vivent très mal le décalage entre l'ambition d'une stratégie ministérielle en ébauche (les transitions écologique ou énergétique) et les actes concrets contre le service public,
- mais surtout des personnels dans la détresse.

Sur le désengagement de l'Etat des activités ATESAT et ADS, confirmé par les lois ALUR et de finances pour 2014, la lettre du 25 novembre dernier du réseau des médecins de prévention des METL et MEDDE appelle la plus grande attention. Cette lettre aux ministres relève en particulier, « Nous pensons que nous devons alerter sur nos craintes de décompensation de la santé de ces agents des DDT où les sentiments d'abandon ou de dévalorisation et de désespérance pourraient apparaître avec la perte de l'activité ». En effet les médecins de prévention remarquent, en comparaison d'autres transferts liés à des décentralisations, des restructurations ou des créations d'établissements publics, que pour les activités ADS et ATESAT « le transfert aux collectivités est aléatoire et la reprise d'une composante régaliennne par les DDT très partielle ». Ils notent également qu'au-delà « des attentions d'accompagnement demandées aux chefs de service, l'absence de règles de transferts prioritaires pour les agents génère un sentiment d'insécurité du travail et de l'emploi chez nombre de ces agents ». Ils concluent par la mention d'un enjeu sanitaire qui dépasse les propos et les bonnes intentions et au titre des préconisations demandent « la mise en place de dispositions administratives, réglementaires ou interministérielles pour la préservation de la poursuite des activités ADS et ATESAT par les mêmes agents dans les structures territoriales ». Cette alerte, que nous avons émise à plusieurs reprises avec insistance dans cette instance et localement, comme la préconisation, formulée « sans aucune prétention de gestionnaire, mais du point de vue de santé au travail », appellent réponse de votre part.

Cela devrait être une préoccupation de notre ministre et depuis le début ! Mais visiblement, elle a préféré se battre pour d'autres convictions, pour une politique avec encore moins d'emplois publics, avec moins de service public au total. Elle a affirmé hier qu'elle assumait et allait écrire aux personnels concernés, qu'un comité de suivi se réunirait en janvier.

Sur les rémunérations, les pertes de pouvoir d'achat des agents publics se cumulent. Par la non revalorisation du point d'indice et le refus de reconstruire des grilles salariales reconnaissant les qualifications et assurant des déroulements de carrière dans la durée des fonctions à chacune et chacun dans les différentes catégories. Et les hausses de TVA vont

aggraver cette détérioration du pouvoir d'achat. Le refus unanime des organisations syndicales au Conseil supérieur de la fonction publique du 6 novembre du projet indemnitaire devant se substituer à la très critiquée PFR, a conduit la ministre de la fonction publique à suspendre le projet pour rencontrer de nouveau les organisations syndicales. A cet égard pour notre ministère, la réunion de fin novembre sur la revalorisation des personnels des catégories exploitation, pourtant prévue à l'agenda social ministériel d'il y a un an, a tourné le dos aux attentes et demandes de nos représentants : sur ce point, qu'avez-vous de concret en terme de revalorisation pour les personnels de ces catégories ? Et pour la revalorisation salariale des premiers niveaux de grade des OPA en 2013, mesure également prévue à l'agenda social, allez-vous prendre la mesure bloquée par le ministère chargé du budget ? Autre demande liée, celle de ne pas fabriquer de nouveau système indemnitaire complexe et aléatoire, où le variable et l'individualisation l'emportent au détriment du collectif et du statutaire, alors que ces questions font précisément l'objet de contestations et de discussions interministérielles Fonction publique avec les syndicats.

S'agissant des CAP et CCP, nos élus font remonter des pratiques DRH en matière de mobilité, de promotion, qui amenuisent les prérogatives de ces commissions et les droits des personnels, au profit de « règles » de gestion non discutées, et nous mettons « règles » sous guillemets. Nous vous demandons le respect du dialogue social en ce domaine également. De la même manière que nous avons demandé l'intervention de la DRH auprès de certaines DDTM vis-à-vis de la mise en cause des droits et garanties existants des représentants des personnels, confirmés par vos soins.

Sur nos crédits d'intervention, nous vous interrogeons sur les conséquences de la non perception par l'AFITF et les collectivités territoriales en 2014 de l'écotaxe sur les poids lourds. Le financement des engagements de l'Etat sur les modes alternatifs à la route, relance du fluvial et régénération du ferroviaire, d'une part, celui de la modernisation et sécurisation de certains itinéraires routiers, d'autre part, va-t-il donner lieu à des financements budgétaires de compensation du manque à gagner de plus d'1 milliard ? Nous ne pouvons attendre la fin de la mission parlementaire et des discussions sur les suites éventuelles, pour connaître la réponse à cette question. L'autre danger d'une non réponse, alors que les discussions avec les régions et départements se précisent autour des CPER 2014, serait celui d'un financement privé sur les routes et autoroutes nationales, par la technique de l'adossement généralisé des concessions. En fin de compte, une privatisation extensive dans la durée comme sur les linéaires visés.

Enfin, en vue de notre prochain CTM prévu le 19 décembre sur l'AFB, deux réunions se sont tenues les 6 novembre et 2 décembre avec les organisations syndicales, le cabinet, la DGALN/DEB, le SG. Nous sommes dans l'attente du relevé de décisions de la réunion du 2 décembre. Les demandes sont nombreuses, les désaccords importants. Celles qui portent sur la cohérence des établissements publics ou des entités regroupés ou non. Par exemple, l'ONCFS exclu, l'AAMP incluse comme l'ONEMA. La notion d'établissements rattachés, Parcs nationaux. Les personnels de tous ces établissements ont énormément d'interrogations : elles s'ajoutent aux difficultés statutaires et aux engagements non tenus vis-à-vis des contractuels, comme vis-à-vis des ATE et TE. Les demandes portent également sur les garanties de non transfert des personnels de la DGALN/DEB, des DREAL et DDTM vers l'éventuelle AFB. Autre sujet, celui des articulations avec les missions de police, reprises dans le cas des personnels de l'ONEMA et de l'AAMP pour l'eau, les milieux aquatiques et marins. Mais le rapport MAP police de l'environnement est à venir et les suites à lui donner devront être débattus au CTM. Sur les moyens, nous ne voyons aucun moyen

supplémentaire : non seulement, vont s'opérer les prélèvements sur les fonds de roulement en 2014 et 2015 sur les Agences de l'eau pour 210 millions, l'AAMP la plus en difficulté pour 2 millions cette fin d'année, avec seulement 7 ETP supplémentaires 2014. Mais l'étude d'impact assure « que les moyens de l'AFB provenant du budget de l'Etat n'ont pas vocation à varier de manière sensible dans les années qui viennent... ». Le cabinet du ministre renvoie aux demandes du ministre pour le triennal 2015-2017. En l'état, les 186 M€ de l'ONEMA prélevés sur les redevances Agences assurent l'essentiel du budget AFB.

Et sur les personnels, nous avons bien noté l'article 6 renvoyant à un décret la sortie d'un statut commun pour les contractuels, y compris ceux de l'ONCFS, Parcs et Conservatoire Littoral. Pour ce travail, il faut des délais de sortie et ne pas oublier les travaux menés en 2009 sur la base de travail du statut des contractuels Agences de l'eau. Bien préserver les droits à titularisation des personnels. Et il faut revoir la liste des emplois dérogatoires à l'obligation générale de recruter des fonctionnaires. Sur le sujet de la revalorisation des TE et ATE, nous relevons le surplace complet depuis 2011 en résultats concrets sur le sujet, attendons le relevé de décisions et la confirmation d'une non fusion du corps des TE avec un autre corps.

Merci de votre attention et de vos réponses.